



Commune de
SAINT NIZIER D'AZERGUES
Département du Rhône
Tel : 04.74.02.00.44

E-mail : mairie@stnizierdazergues.fr

Envoyé en préfecture le 16/10/2026
Reçu en préfecture le 16/10/2026
Publié le
ID : 069-216902296-20261014-61_2026-DE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE du 14 octobre 2026

L'an deux mille vingt-six, le quatorze octobre à vingt heure trente

Le Conseil Municipal de SAINT NIZIER D'AZERGUES dûment convoqué le 8 octobre 2026 s'est réuni, à la salle du Conseil Municipal sous la présidence de M. Sylvain ODIN, Maire.

Nombre de conseillers :

En exercice : 15

Présents : 13

Votants : 15

Étaient Présents :

M. Sylvain ODIN, M. Maxime JOMARD, M. Matthieu ROCHETTE, M. Franck FROMENTEAU, Mme Kathleen MARTHINET, Mme Sylvie LACROIX, Mme Angélique GUITTARD, Mme Mylène SAUNIER, Mme Betty FARIA, M. Patrice BALLANDRAS, M. Raphaël WARIN, Mme Sarah DESIGAUD, M. Fabien AUGAY.

Excusés : M. Anthony CARPENTIER-GROS et Mme Catherine NOVEL

A été désignée secrétaire de séance : Mme Kathleen MARTHINET

Délibération n° 61-2026 : DM n° 3 Amortissement de l'étude de faisabilité du projet de salle des fêtes

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération portant adoption du budget primitif 2026 ;

Considérant que l'étude de faisabilité réalisée dans le cadre du projet de salle des fêtes constitue une dépense qui doit faire l'objet d'un amortissement ;

Considérant qu'une régularisation budgétaire est nécessaire afin de prévoir les crédits correspondants à cette opération d'ordre ;

Considérant que cette régularisation consiste à transférer la somme de **7 992,00 €** du virement de la section de fonctionnement vers une opération d'ordre d'amortissement ;

Considérant que cette opération est neutre pour l'équilibre global du budget, les crédits étant simplement réaffectés entre les chapitres concernés ;

Il est proposé au Conseil municipal d'adopter la décision modificative suivante :

Section de fonctionnement

Chapitre	Libellé	Diminution	Augmentation
023/023	Virement à la section d'investissement	7 992,00 €	-
681/042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	-	7 992,00 €
TOTAL		7 992,00 €	7 992,00 €

Section d'investissement

Chapitre	Libellé	Diminution	Augmentation
021/021	Virement de la section de fonctionnement	7 992,00 €	-
2803/040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	-	7 992,00 €
TOTAL		7 992,00 €	7 992,00 €

Équilibre de la décision modificative

La présente décision modificative est **équilibrée à hauteur de 7 992,00 €**.

Elle n'entraîne **aucune augmentation des dépenses ou des recettes réelles** de la commune. Il s'agit uniquement d'une régularisation des crédits afin de permettre la comptabilisation de l'amortissement de l'étude de faisabilité du projet de salle des fêtes.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- **APPROUVE** la décision modificative n° 3 -2026 telle que présentée ci-dessus ;
- **AUTORISE** les mouvements de crédits correspondants ;
- **DIT** que les crédits sont inscrits au budget 2026.

Transmis au contrôle de légalité le 15 Octobre 2026

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits

Et ont signé au registre les membres présents

Pour copie certifiée conforme,

Le Maire.


